

Compte rendu de l'audio conférence du 30 octobre le re confinement à la DDFIP

Ce compte rendu est une retranscription des propos échangés.

Nous ne sommes pas en Plan de continuité de l'activité , toutes les missions seront assurées y compris le recouvrement forcé (en « bonne intelligence »)

le télétravail continuera à se développer,
comment seront sélectionnés les bénéficiaires ?

Dans l'ordre de ces priorités :

- Les agents vulnérables (vus par le médecin de prévention),
- le PCA
- les agents qui ont fait la demande

précisions sur les agents vulnérables : repris du listing de mai, le médecin de prévention a refait une liste au vu des nouvelles directives gouvernementales.(11 pathologies mais plus restrictives) c'est à la décision de l'agent en discussion avec le médecin de prévention. L'objectif est de mettre en sécurité l'agent. On peut organiser différemment le travail dans le service.

État des demandes: outre les 80 portables «covid» toujours en circulation, il y a 400 besoins, on équipe en liaison avec la DISI de Lille. On reçoit 40 portables par semaine.

Il y a 2 campagnes simultanées: la campagne d'urgence et la campagne «normale»

gestion des cas à risque (signalés par la médecine de prévention) priorité à la protection de la santé, placés en ASA si pas de possibilité de télétravail,

ils doivent éviter le collectif de travail, si leurs missions sont compatibles au télétravail, ils doivent télé-travailler. En général on bascule en mode de travail par télétravail (voir le message du DGFIP)

il faut trouver la bonne solution. On regardera les cas individuels

si le médecin de prévention signale le télétravail c'est que la personne est apte

le manque d'autonomie peut être un facteur de refus de télétravail.

Les agents ne doivent pas être exclus du collectif de travail

Une personne qui refuse le télétravail sans motif valable risque des sanctions

Accueil du public sur RV (justification du déplacement) exemple : les bons de secours pour l'instant on ne remet pas en place le système qui a prévalu au 1er confinement,

déplacements : la carte professionnelle suffit mais le DDFIP va fournir au chefs de service des attestations.

faire remonter toutes les difficultés rencontrées lors de déplacements professionnels (avec les forces de l'ordre)

Les restaurants administratifs restent ouverts (sauf indication contraire) le panier repas reste la préconisation

les régisseurs sont toujours reçus mais sur rendez vous

fourniture de masques ? :

depuis la reprise il y a un approvisionnement régulier, les chefs de service remontent les besoins de stock chaque semaine. 30 000 en stock, 20 000 dans les services, en cours: une commande de 40 000 jetables

EDR : une dotation est prévue (en cours de distribution)

les EDR sont-ils éligibles au télétravail ? :
difficulté d'équipement, nécessite un poste fixe ouvert
réflexion en cours.

Vigiles sur Lens
prolongés jusqu'au 31 décembre